

COMMUNE DE WEMMEL
Conseil communal Jeudi 19 décembre 2019

Décisions

Application des articles 285 et 287 du décret sur l'administration locale

Présents : **Veerle Haemers**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Monique Van der Straeten**, **Christian Andries**, **Roger Mertens**, **Raf De Visscher**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Didier Noltincx**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Erwin Ollivier**, **Dirk Vandervelden**, **Mireille Van Acker**, **Arlette De Ridder**, **Said Kheddoumi**, **Laura Deneve**, **Marc Installé**, **Gil Vandevoorde**, **Driss Fadoul**, **Céline Mombeek**, **Houda Khamal Arbit**, **Carol Delers**, **Glenn Vincent**, conseillers ; **Audrey Monsieur**, directeur général ;

Excusé : **Sven Frankard**, conseiller ;

*Le conseiller **Gil Vandevoorde** est présent à partir du point 5.*

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h00.

Un point est ajouté en urgence :

- Prime de prévention contre les cambriolages pour les logements privés : cet ajout est approuvé à l'unanimité des voix. Ce point est ajouté à l'ordre du jour et sera traité en tant que point 34.

Le conseiller Steve Goeman intègre la séance.

Le président propose de modifier l'ordre des points fixés à l'ordre du jour, plus précisément en traitant le point 4 'Plan pluriannuel 2020-2025' en tant que point 35 et le point 5 'Marchés publics nominatifs PPA 2020-2025' en tant que point 36. Cette modification est approuvée à l'unanimité des voix.

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil Communal du 21/11/2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
2. Conseils consultatifs : présidents, remplaçants et secrétaires. Il est pris connaissance de ce point.
3. Modification budgétaire n° 2-2019 du CPAS. Il est pris connaissance de ce point.
4. Procès-verbal du comité de concertation commune-CPAS. Il est pris connaissance de ce point. Avant de procéder au traitement des points 5 à 36 inclus, le bourgmestre commente le plan pluriannuel 2020-2025.

5. Règlement-taxe de l'impôt communal complémentaire à l'impôt des personnes physiques. Ce point est approuvé par 18 voix pour et 6 voix contre (Roger Mertens, Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Marc Installé, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit).
6. Taxe sur la distribution d'imprimés publicitaires. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 10 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé par 22 voix pour et 2 abstentions (Said Kheddoumi et Marc Installé). Le point est approuvé par 22 voix pour et 2 abstentions (Said Kheddoumi et Marc Installé).
7. Taxe communale générale. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 7 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.
8. Taxe sur les permis d'environnement. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 8 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Marc Installé). Le point est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).
9. Règlement de rétribution sur le nettoyage de déchets. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
10. Taxe sur l'enlèvement et la garde de biens trouvés ou déposés sur la voie publique, en exécution de jugements en expulsion. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 6 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.
11. Règlement de rétribution pour la réalisation de travaux à charge de tiers. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
12. Taxe sur les secondes résidences. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 9 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.
13. Règlement-rétribution pour les déchets ménagers. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
14. Règlement-rétribution sur les travaux aux équipements d'utilité publique effectués sur le domaine public communal.
Fluvius a remarqué une erreur matérielle dans le règlement-rétribution 2020-2021-2022, à savoir que les paramètres définis dans la décision du Conseil pour les montants de base doivent être adaptés en :
- Chaussée : 2,14 €/m²
- Trottoir : 1,64 €/m²
- Chemin de terre : 0,99 €/m²
Cet amendement est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Marc Installé). Le point est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).
15. Taxe sur les bâtiments inoccupés. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 7 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.
16. Règlement-taxe sur les maisons et bâtiments laissés à l'abandon. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 8 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Marc Installé). Le point est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).

17. Impôt sur la délivrance d'une attestation de conformité. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 6 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.
18. Taxe sur les publicités lumineuses. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 11 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.
19. Taxe sur les signalisations vers firmes et établissements. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 9 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.
20. Taxe directe sur les appareils de distribution de carburant. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 9 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.
21. Taxe sur les emplacements de stationnement. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 10 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.
22. Règlement-taxe sur le colportage. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 8 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.
23. Taxe sur les panneaux d'affichage. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 9 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.
24. Taxe sur la fixation de l'indemnité pour forains, attractions de kermesse et étals. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 7 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.
25. Taxe sur les emplacements aux marchés. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 6 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.
26. Règlement-taxe sur le stationnement en zone bleue. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 8 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Didier Noltinx).
27. Règlement-taxe sur les inhumations, la dispersion des cendres et les exhumations. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 6 'Référence au C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.
28. Règlement-rétribution sur les cimetières. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
29. Règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs du service Population et Etat civil. Du fait de l'entrée en vigueur du Code du recouvrement au 01/01/2020, l'article 7 'Référence au



C.I.R.' n'est plus correct. Cet article est supprimé du règlement. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.

30. Règlement-rétribution sur les mariages. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
31. Règlement de rétribution sur le raccordement à l'égout public. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
32. Règlement-rétribution pour la participation aux activités organisées sous la responsabilité de l'administration communale. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
33. Centimes additionnels communaux sur le précompte immobilier. Ce point est approuvé par 18 voix pour et 6 abstentions (Roger Mertens, Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Marc Installé, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit).
34. Prime de prévention contre les cambriolages pour les logements privés. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
35. Plan pluriannuel 2020-2025.
Driss Fadoul demande séance tenante, conformément à l'article 249, §4 du décret sur l'administration locale, un vote distinct sur l'action 1.6.5. 'Remise à l'étude de la collecte des déchets ménagers'. Cette action est approuvée par 18 voix pour et 6 voix contre (Roger Mertens, Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Marc Installé, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit).
Le plan pluriannuel est approuvé par 18 voix pour et 6 voix contre (Roger Mertens, Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Marc Installé, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit).
36. Marchés publics nominatifs PPA 2020-2025. Ce point est approuvé par 18 voix pour et 6 abstentions (Roger Mertens, Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Marc Installé, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit).
37. Adaptation de l'ordonnance de police concernant le ramassage communal des déchets ménagers. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
38. Poursuite de la participation au projet 'Intergemeentelijke Natuur- & Landschapsploegen' pour la période 2020-2025. Ce point est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).
39. Adaptation du contrat de location Natuurpunt pour la gestion de la réserve naturelle du Beverbos. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
40. Règlement de travail de la commune et du CPAS. L'amendement suivant est proposé séance tenante :

- article 6 : ajout :

(...) Le membre du personnel doit demander son congé de vacances à son supérieur hiérarchique direct en utilisant le système d'enregistrement du temps. *La demande de congé sera traitée le plus rapidement possible et approuvée dans un délai raisonnable (...)*

- article 15 : ajout :

(...) Les membres du personnel sont tenus d'adopter une conduite neutre sur les plans religieux, politique et philosophique dans les relations qu'ils entretiennent avec des tiers lorsqu'ils agissent dans l'exercice de leur fonction pour le compte de l'organisation. Les membres du personnel sont tenus de respecter cette neutralité. Pour cette raison, il leur est interdit *aux membres du personnel entretenant des contacts directs avec les citoyens* de porter sur le lieu de travail des signes visibles de leurs convictions politiques, philosophiques et religieuses et/ou de pratiquer tout rituel en découlant.

- horaires des gardiens de la paix : suppression :

(...) 'Du lundi au vendredi entre 7h30 et 22h00 (30 minutes de pause de midi), selon un horaire individuel.

Le samedi entre 12h36 et 21h00 (30 minutes de pause de midi), selon un horaire individuel.

Le dimanche entre 6h00 et 14h30 (30 minutes de pause de midi), selon un horaire individuel.'

- Annexe 4 - article 3 : ajout :

(...) Les membres du personnel qui conduisent un véhicule de service ne peuvent pas se trouver sous l'influence de boissons alcoolisées et/ou de stupéfiants, *conformément aux pourcentages maximums autorisés par la loi.*

Cet amendement est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Didier Noltincx).

Le point est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Didier Noltincx).

41. Statut juridique du personnel de la commune et du CPAS. Ce point est approuvé par 22 voix pour, 1 voix contre (Marc Installé) et 1 abstention (Mireille Van Acker).

42. Code de déontologie de la commune et du CPAS.

Un amendement est proposé séance tenante par Monsieur Marc Installé, à savoir : adapter l'article 4.3, §2 'Discrimination' aux motifs de discrimination européens : sans distinction discriminatoire fondée sur la race, la couleur de peau, la nationalité, l'origine, l'ascendance nationale ou ethnique, un handicap, la conviction religieuse ou philosophique, l'orientation sexuelle, l'âge, la fortune (ou les moyens financiers), l'état civil, la conviction politique, la conviction syndicale, l'état de santé, une caractéristique physique ou génétique, la naissance, l'origine sociale, la langue ou le sexe.

Cet amendement est approuvé par 10 voix pour, 6 voix contre (Walter Vansteenkiste, Raf De Visscher, Vincent Jonckheere, Steve Goeman, Veerle Haemers et Monique Froment) et 8 abstentions (Monique Van der Straeten, Wies Herpol, Erwin Ollivier, Mireille Van Acker, Arlette De Ridder, Laura Deneve, Gil Vandevoorde et Céline Mombeek).

Le point est approuvé par 22 voix pour et 2 abstentions (Dirk Vandervelden et Mireille Van Acker).

43. Prolongation de l'accord de collaboration avec l'agent sanctionnateur nommé. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

44. Economie sociale : association interlocale. Ce point est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Didier Noltincx

Constate que de nombreux cambriolages sont commis ces derniers temps à Wemmel. Le bourgmestre répond qu'une légère augmentation est en effet perceptible par rapport à l'année dernière. L'action de surveillance préventive des mois d'hiver, une initiative de la police, a débuté récemment.

Le bourgmestre recevra les statistiques des cambriolages lors du prochain Collège de police, après quoi ces chiffres seront communiqués.

Mireille Van Acker

Remercie tous les membres du personnel pour leur aide lors du dîner de Noël.

Cette liste comportant une description succincte des décisions est disponible pour consultation auprès du Service Affaires Internes, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Wemmel, le 23/12/2019

Par ordonnance :
Le directeur général
AUDREY MONSIEUR

Le président
VEERLE HAEMERS

